



Aéroports de Paris **Côté face...** Autosatisfait de la direction sur le bilan 2006!!!

Aéroports de Paris, en la personne de son PDG, et son Directeur Général Délégué, « mandataires sociaux », s'est félicité des excellents résultats de l'entreprise auprès des analystes financiers.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 11%, les bénéfices sont supérieurs aux prévisions grâce à deux équations simples :

- la croissance du transport aérien a connu une forte croissance du transport aérien, qui s'inscrit sur le long terme, avec le développement exponentiel du low cost ;
- la productivité a augmenté plus que prévu, puisque les effectifs ont connu une baisse de 100 emplois titulaires.

Ainsi les actionnaires se verront bientôt reversés des dividendes qui « valorisera » l'action d'ADP...

Pour se remercier eux-mêmes, (car charité bien ordonnée commence par soi-même), ils se sont goinfrés des augmentations de salaires puisque les 6 super-directeurs du COMEX*ont à eux seuls obtenu plus de 30% d'augmentation de salaires entre 2005 et 2006.

Mais le DRH a affirmé que les dix plus hauts salaires (hors mandataires sociaux) n'avaient augmenté que de 5,5% Comment expliquer une telle énigme, car l'équation n'est pas simple, il suffit de regarder les montants et pas les pourcentages.

Jugez par vous-mêmes de la rémunération annuelle des dirigeants d'ADP :

PDG. :	2006	485 000 €	2005 :	290 000 €	soit +195 000 € (67%)
Total des 6 supers directeurs:	2006 :	2 223 000 €	2005 :	1 621 000 €	soit +37%

On peut en conclure que les patrons, (y compris les grands commis de l'Etat placés comme patrons d'entreprises à dominance publique), savent revendiquer et obtenir des augmentations de salaires tout à fait convenables.

Comment continuer à surfer sur de tels résultats ?

La recette est simple : il suffit de continuer à diminuer les emplois et on peut en effet lire dans les prévisions des effectifs remis aux élus du Comité d'Entreprise :

« Au global sur la période 2007/2008 les effectifs de l'entreprise devraient connaître une stabilisation (hors escale) ».

Dans le même temps la direction se félicite d'une croissance plus forte que prévue puisque le trafic a augmenté de 5.7% au quatrième trimestre, avec une croissance 2005/2006 de 4,9% en nombre de passagers.

L'autre conséquence de cette politique s'illustre par une augmentation globale de la sous-traitance de 11% entre 2005 et 2006 alors que la sous-traitance de l'escale a chuté de 40%.

*Le COMEX est composé de P.GRAFF (PDG), F.RUBICHON (DG), L.GALZY (directeur des finances), M.NOYELLE (directeur de l'aménagement et du développement), R.BRUN (directeur de CDG) et P.HARDEL (directeur d'Orly)



Côté pile... les agents sacrifiés

Les salaires du personnel n'ont **augmenté** que de **1.5%** entre 2005 et 2006 et la direction de l'entreprise propose « généreusement » une augmentation de 1.5% au titre de l'année 2007.

Malgré le fait d'avoir reconnu que les augmentations du SMIC à venir risquaient de percuter les premiers échelons, la direction a refusé l'intégration dans le traitement de base de la prime d'assiduité revendiquée par FO. Ainsi le traitement de base d'un agent commercial restera inférieur à 1300 €...

Mais pour les dirigeants c'est trop cher payé et le coût du statut est incompatible avec le maintien de l'escale !

C'est en tout cas le motif officiel, contraire aux engagements du gouvernement de maintenir les activités d'ADP dans le périmètre de l'entreprise, et contraire au Droit. Deux organisations syndicales, CFE-CGC et UNSA-SAPAP se permettent d'accuser FO et CGT de faire « capoter » les négociations sur le plan social de l'escale de façon irresponsable.

Nous invitons tous les agents à prendre connaissance du document en cours de négociation de façon à juger par eux-mêmes des « propositions » de la direction.

Le préalable serait que fin 2008, il n'y aura plus un seul agent ADP à l'escale, l'intégralité de l'activité étant transférée à la nouvelle filiale ex holding Alyzia.

Jusqu'à fin 2008, les agents auront (peut-être) un reclassement mais ADP ne créera qu'une centaine de postes dont certains seront compensés par des redéploiements... (comprendre suppression de postes administratifs). D'autres, (s'ils ont l'âge), pourront bénéficier d'un PARDA « défiscalisé », élargi à certains postes seulement si ils permettent le reclassement d'agents de l'escale.

Enfin, grâce à cet accord dit de « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (tant revendiqué par la CFE CGC) la direction pourra mettre en place le « contrat de mobilité », à savoir un licenciement avec l'accord du salarié.

Les agents quittant ADP « volontairement » toucheront, en plus de leur indemnité de licenciement, trois mois de salaires pour devenir salariés de la nouvelle filiale ou d'une autre entreprise... En cas de création d'entreprise, ils toucheront, en plus de ces trois mois, un mois de plus si la concrétisation est rapide et 7500 euros. Attention aux récalcitrants car le projet d'accord est très clair:

« Le présent accord repose sur une démarche basée exclusivement sur le volontariat des salariés jusqu'au 31 décembre 2008, en mettant en œuvre tous les moyens et mesures nécessaires au reclassement interne ou externe des salariés.

A cette date, les salariés ne s'étant pas engagés dans l'une des formules de mobilité proposées au titre du présent accord verraient ipso facto leur situation traitée selon les dispositions collectives légales en vigueur ».

Ceci signifie clairement le licenciement économique assuré pour quelques centaines d'agents si la direction maintient son plan d'austérité pour les effectifs et obtient des signatures sur un tel accord.

Quand la Bourse et les dividendes aux actionnaires sont considérés comme la priorité, les salaires et l'emploi trinquent.

Alors, avons-nous raison de combattre ?